

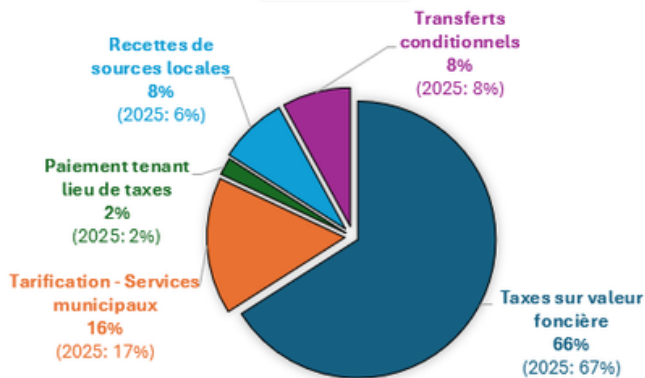
# BUDGET 2026

## 4 664 764\$

### Prévisions budgétaires 2026

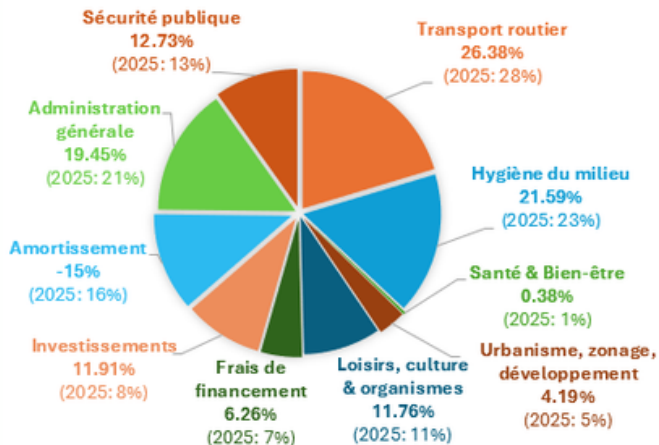
Présentés lors de la séance du 2026/01/13

#### REVENUS



\*La répartition est calculée en fonction des sources de revenus sur le total des revenus municipaux.

#### DÉPENSES



\*La répartition est calculée en fonction des dépenses de chaque service, exprimées en pourcentage du total des dépenses municipales

### Pour nous rejoindre



418-837-6116



info@saint-gervais.ca



www.saint-gervais.ca



150 rue Principale  
Saint-Gervais (Québec)  
GOR 3C0

### Heures d'ouvertures

Lundi: 8h30 à 12h  
Mardi: 8h30 à 16h30  
Mercredi: 13h à 17h  
Jeudi: 8h30 à 16h30  
Vendredi: 8h à 12h

\*\* Fermé de 12h à 13h

### Rappel à la population

Pour protéger l'efficacité de nos installations de traitement des eaux usées, nous vous invitons à acheminer les eaux pluviales vers le sol, des puits sec ou des barils d'eau de pluie plutôt que vers les égouts sanitaires. Ce geste simple permet d'éviter les débordements, de limiter les frais d'entretien pour la collectivité et pour de futurs projets. Nous comptons sur vous pour vérifier vos gouttières et vos drains. Pour information contactez: voirie@saint-gervais.ca

Conformément au règlement no 166-92

Licence pour les chiens 25,00\$+tx par année. Renouvellement avant le 15 avril de chaque année.



# Municipalité de Saint-Gervais



Au COEUR des gens et de leur ENVIRONNEMENT

# Mot du maire



Chers citoyens, chères citoyennes, Aujourd'hui, vous recevez votre compte de taxes municipales pour l'année 2026. L'augmentation moyenne de la taxe foncière est de 2.57%. Une augmentation sous le signe d'une saine gestion des finances de la municipalité, malgré les investissements de l'année 2025, soient la réfection d'une partie du 1<sup>er</sup> rang est et ouest et l'achat d'un camion de déneigement qui ont un impact sur le compte de taxes 2026 et les années à venir.

Un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière valide pour la période de 2026, 2027 et 2028. Celui-ci présente **une augmentation moyenne des valeurs des propriétés** de 26 %, avec une variation possible entre 0 % à près de 50 %.

Le taux de taxation est passé de 0,8554 \$ / 100 \$ d'évaluation en 2025 à 0,7032 \$ / 100 \$ d'évaluation en 2026 et ce, pour tenir compte de l'augmentation du rôle d'évaluation. Toutefois, cela représente une augmentation réelle de la taxe foncière de 2,57 %.

Vous comprendrez que votre compte de taxes peut avoir une variation différente de 2,57 % selon votre nouvelle évaluation.

Votre conseil municipal se préoccupe de minimiser l'impact sur le fardeau fiscal des citoyens tout en s'assurant d'offrir des services de qualité et avoir un avenir prospère.

Pour toute question en lien avec votre compte de taxes, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de vous répondre.

Dominic Larochelle, maire

# Taxes de services

## Secteurs affectés: Village

EAU

318\$

La tarification pour les compteurs d'eau sera de 1.50 \$/1000gal. (0.3285\$/mètre cube) pour les premiers 50 000 gal. (228 m<sup>3</sup>). Les gallons excédentaires seront facturés à 1.75\$ (0.3833\$/ mètres cube).

## Secteurs affectés: Village

ÉGOÛTS

217\$

## Secteurs affectés: Rural

FOSSES SEPTIQUES

135\$

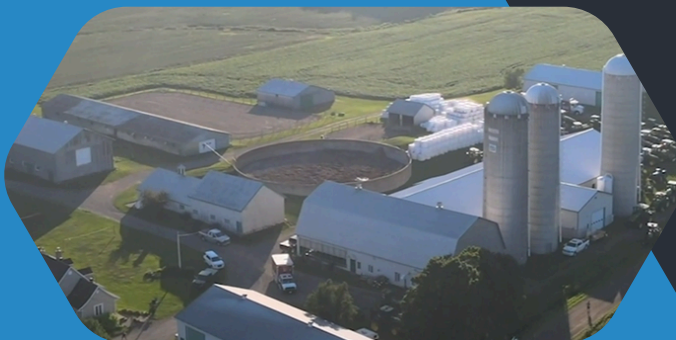
Pour les résidences saisonnières le coût sera de

67.50\$

## Secteurs affectés: Village et rural

MATIÈRES RÉSIDUELLES

241\$



# Paiement des taxes 2026

## INSTITUTION FINANCIÈRE

Via votre institution bancaire en inscrivant les 10 numéros de votre matricule.

## BUREAU MUNICIPAL

Déposez votre chèque dans la boîte aux lettres du bureau municipal (inclure les coupons de paiements) ou au comptoir en argent comptant, par chèque ou par carte de débit.

## PAR LA POSTE

Faites parvenir vos chèques postdatés, libellés à l'ordre de la Municipalité de Saint-Gervais et inclure les coupons de paiements.

## QUAND PAYER MES TAXES?

(+ de 300\$)

V  
E  
R  
S  
E  
M  
E  
N  
T  
S

01 23 MARS 2026

02 23 JUIN 2026

03 24 AOÛT 2026

04 26 OCTOBRE 2026

## Demande de révision de votre évaluation foncière municipale

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relativement à sa propriété peut déposer une demande de révision auprès de la MRC de Bellechasse avant le 30 avril 2026. Pour connaître la procédure de révision, consultez le verso de votre compte de taxes ou contactez-nous.